



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **6 juillet 2022 à 19 h 30**, à la **salle de l'Institut-Canadien** sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2022-03

Adresse : 1851, Grand Rang
Zonage : Bc-13
Lot : 3 407 322

Cette demande consiste à :

- Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal (résidence) dont l'implantation empiète de 0,59 m dans la marge de recul arrière autorisé qui est de 5 mètres pour cette zone.

Cette dérogation concerne les articles 25 et 45 du règlement de zonage #2011-11-008 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et ses amendements qui réfèrent aux grilles de spécifications quant aux normes d'implantation à respecter pour les bâtiments principaux.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 20 juin 2022.

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidant à Mont-Saint-Hilaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 20 juin 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 juin 2022.

Nathalie Cliche
Greffière-trésorière

